

**Province de Québec  
Municipalité de Pouliaries  
District d'Abitibi-Ouest**

**22 novembre 2021**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Pouliaries, tenue à la salle l'Accueil, lundi le 22 novembre 2021, à 20 h, formant quorum sous la présidence du maire, M. Pierre Godbout, et à laquelle sont présents :

MM. les conseillers Réal Rancourt, Hugh Fortier et Claude Laroche  
M<sup>mes</sup> les conseillères Priscillia Lefebvre, Francine Vallières et Valérie Rancourt

M<sup>mes</sup> Katy Rivard secrétaire-trésorière/directrice générale et Jessica Couillard secrétaire-trésorière adjointe assistent également à l'assemblée.

Le maire, Pierre Godbout, souhaite la bienvenue à tous et déclare la session ouverte.

**2021-11-151 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**2021-11-152 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021**

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 soit adopté tel que rédigé.

**2021-11-153 Approbation des comptes**

Il est proposé par Francine Vallières, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer qui s'élèvent au montant de 82 075.43 \$ présentés par la secrétaire-trésorière soient acceptés tel que présentés.

**Avis de motion**

Avis de motion est donné par le maire, Pierre Godbout qu'à une séance subséquente, il sera adopté un règlement décrétant une taxe spéciale pour payer un règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion incendie et la tarification des services municipaux pour l'exercice financer 2022. Le projet de règlement est déposé.

Avis de motion est donné par le maire, Pierre Godbout qu'à une séance subséquente, il sera adopté un règlement concernant la paix et l'ordre. Le projet de règlement est déposé.

**2021-11-154 Dossier des élus**

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Francine Vallières et résolu l'unanimité que:

M<sup>me</sup> Priscillia Lefebvre au poste 1, sera responsable du dossier de l'assainissement des eaux usées, du comité des petites collations, des projets structurants et du comité de consultation d'urbanisme.

M. Claude Laroche au poste 2, sera responsable des lots intra-municipaux, des lots épars, de l'O.M.H., du développement économique, des bâtisses vétustes et dangereuses, des infrastructures routières.

M. Réal Rancourt au poste 3, sera responsable des infrastructures municipal, de la machinerie (achat et entretien) et de l'état des routes. De plus il sera le maire suppléant.

M. Hugh Fortier au poste 4, sera responsable du service incendie, de la faune, de la sécurité publique et civil et des premiers répondants.

M<sup>me</sup> Francine Vallières au poste 5, sera responsable du 100<sup>e</sup>, du Cercle des Fermières, des loisirs et de la politique Familiale et des Ainés.

M<sup>me</sup> Valérie Rancourt au poste 6, sera responsable du 100<sup>e</sup>, de la bibliothèque, de la culture et du patrimoine culturel, de la Fabrique et de l'embellissement de la municipalité.

### **2021-11-155 Vente du camion incendie**

Suite à la mise en vente par enchère du camion de pompier, il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la vente du camion de pompier GMC 1987 NIV 2GDHG31K9H4503875 à M. David Coulombe au montant de 1200.00 \$ plus taxe pour un total de 1379.70 \$.

Il est également proposé et résolu que M<sup>me</sup> Katy Rivard, secrétaire-trésorière/directrice générale soit autorisé à signer tous les documents nécessaires relatifs au transfert d'immatriculation à la société de l'assurance automobile du Québec pour et au nom de la municipalité de Pouliaries.

### **2021-11-156 Démission de la manœuvre**

Il est proposé par Valérie Rancourt, appuyé par Francine Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la lettre de démission de M<sup>me</sup> Marie-Claude Dubois.

Il est également résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à une offre d'emploi pour inviter les personnes intéressées à poser leur candidature à faire parvenir leur curriculum vitae à la municipalité au plus tard le 13 décembre 2021. Il s'agit d'un poste à temps plein 35 h/semaine débutant en janvier 2022.

### **2021-11-157 Entente intermunicipale**

Les municipalités de Pouliaries, Gallichan, Clerval, Roquemaure et Rapide-Danseur, Palmarolle, Chazel, Mancebourg et Normétal partageront les dépenses communes, relatives aux séances de formation et d'information de l'inspecteur municipal, M. Jean-Guy Hébert.

Toutefois, afin de faciliter la gestion administrative la municipalité de Pouliaries acquittera tous les frais lors des séances de formation et d'information et ensuite facturera les municipalités faisant partie de l'entente. Les frais sous-entendus sont les suivants :

- Le salaire horaire régulier selon le taux en vigueur (25.00\$ / h en 2022);
- Les frais de déplacement selon le taux en vigueur (0.45\$ du km en 2022);
- Le coût d'inscriptions à la COMBEQ;
- Le coût des formations.
- Le coût des outils de travail pour le travail de l'inspecteur.

La pertinence des séances de formation et d'information à recevoir par l'inspecteur municipal sera discutée avec l'ensemble des municipalités avant son autorisation. Pour que cette entente soit honorée, un minimum de cinq municipalités doivent être en accord pour que la dépense soit autorisée. Les coûts seront divisés à parts égales entre toutes les municipalités faisant parties de la présente entente.

Cette entente sera en vigueur pour une durée d'un an et sera effective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Cette dernière sera renouvelée automatiquement à chaque année si aucun désistement n'est exprimé avant le 31 octobre.

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter cette entente.

### **2021-11-158 Emploi Spordeck période hivernale**

Il proposé par Réal Rancourt, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'engagement de M<sup>me</sup> Lucie Boucher pour l'emploi d'animatrice à la Spordeck. L'emploi commencera au début janvier et se terminera à la mi-mars 2022. Les heures d'ouverture seront les soirs, les fins de semaine et lors des congés scolaires. Le salaire sera celui discuté en plénière.

Cet emploi est conditionnel aux directives de la Santé Publique, face à la situation du Covid-19.

## **2021-11-159 Cadeaux de Noël pour les enfants de Pouliaries**

Concernant les cadeaux noël des enfants de Pouliaries, il est proposé par Valérie Rancourt, appuyé par Francine Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'allouer la somme de 20 \$ par enfant inscrit jusqu'à un maximum de 2 000 \$. Un groupe de maman s'est porté volontaire encore cette année afin de faire les achats des cadeaux, la distribution sera faite avec l'aide des pompiers.

## **2021-11-160 Congé des fêtes**

Il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bureau municipal soit fermé du 23 décembre 2021 au 4 janvier 2022 inclusivement pour le congé des Fêtes.

## **2021-11-161 Calendrier des séances ordinaires de 2022**

### **CONSIDÉRANT QUE**

l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Francine Vallières, appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022. Ces séances débuteront à 20 h:

Lundi 10 janvier;	Lundi 4 juillet;
Lundi 7 février;	Mardi 2 août;
Lundi 7 mars;	Mardi 6 septembre;
Lundi 4 avril;	Lundi 3 octobre;
Lundi 2 mai;	Lundi 7 novembre;
Lundi 6 juin;	Lundi 5 décembre.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

## **2021-11-162 Révision budgétaire 2021 de l'Office municipal d'habitation de l'Arc-en-ciel**

Il est proposé par Valérie Rancourt, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la révision budgétaire 2021 de l'Office municipal d'habitation de l'Arc-en-ciel. Cette révision mentionne une augmentation de la contribution de la municipalité de Pouliaries de 67 \$.

## **2021-11-163 Demande d'aide financière au programme d'aménagement durable des forêts**

### **ATTENDU QUE**

le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs met à disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme d'aménagement durable des forêts;

### **ATTENDU QUE**

la municipalité de Pouliaries désire bénéficier de ce programme;

### **ATTENDU QUE**

le projet demandé est : Réfection de chemin, préparation de terrain et éducation de peuplement.

### **ATTENDU QUE**

ce projet ne contrevient à aucune loi ou règlement en vigueur sur le territoire de la municipalité;

### **EN CONSÉQUENCE**

il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de présenter une demande d'aide financière au Programme d'aménagement durable des forêts de la MRC d'Abitibi-Ouest pour un montant de 55 230.77 \$.

Il est également résolu que M. le Pierre Godbout, maire, soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Pouliaries tous les documents nécessaires à cette demande.

**2021-11-164 Remboursement d'inscriptions 2021-2022 à l'Association du hockey mineur de La Sarre**

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Francine Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers présents de rembourser la somme de 50 \$ par enfant à l'Association du hockey mineur de La Sarre pour les 10 enfants de Pouliaries inscrits pour la saison 2021-2022, pour un total de 500 \$.

**2021-11-165 Demande de la Fabrique**

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à la majorité des conseillers présents de donner une commandite de 25 \$ à la Fabrique de la paroisse Ste-Rose pour le bulletin paroissial.

**2021-11-166 Concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC d'Abitibi-Ouest est entré en vigueur le 17 mars 2017 ;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 59.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal doit dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du SADR adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le SADR, soit avant le 17 mars 2019 ;

ATTENDU QU' on entend par règlement de concordance, tout règlement, parmi les suivants :

1. qui modifie le plan d'urbanisme d'une municipalité, son règlement de zonage, de lotissement ou de construction ou l'un ou l'autre de ses règlements prévus aux sections VII à XI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;
2. que le conseil d'une municipalité adopte en vertu de l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ou tout règlement qui le modifie.

ATTENDU QUE la ministre peut accorder, à la demande du conseil municipal, un nouveau délai en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE le 10 octobre 2019, le ministre a accordé à la municipalité de Pouliaries, une prolongation de délai jusqu'au 31 décembre 2021, pour adopter les règlements de concordance.

ATTENDU QUE la municipalité a amorcé une révision du plan et des règlements d'urbanisme, le 6 août 2019 avec l'adoption de la résolution numéro 2019-08-100 ;

ATTENDU QU' il y a des délais importants dans la procédure d'élaboration et d'adoption en raison des mesures sanitaires en lien avec la COVID-19 ;

ATTENDU QU' il y a lieu de demander un nouveau délai à la ministre ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Francine Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, un nouveau délai jusqu'au 31 décembre 2023 afin que la municipalité adopte des règlements de concordance pour assurer la conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest.

## **2021-11-167 Demande de remboursement de boîte aux lettres**

M. Danny Lessard, résident au 290, 8<sup>e</sup>-et-9<sup>e</sup> rang Ouest, réclame à la municipalité le remboursement de sa boîte aux lettres. Ce dernier affirme que la déneigeuse aurait accroché sa boîte aux lettres dans la matinée du 18 novembre. Il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de M. Lessard.

## **Séance de travail**

Il est convenu qu'aucune séance n'ait lieu en novembre 2021.

## **2021-11-168 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée.

**Maire** \_\_\_\_\_ **Sec.-très./dir. gén.** \_\_\_\_\_

Je, Pierre Godbout, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'art. 142 (2) du Code Municipal.